

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 novembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/11/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/11/2021
(accusé de réception du 10/11/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attributions de compensation définitives 2021 - Pacte fiscal et financier

À la suite des travaux sur le pacte fiscal et financier présentés et adoptés par le conseil communautaire le 17 juin 2021 et soumis à l'avis des communes, il est proposé de modifier et répartir les attributions de compensation de manière libre conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C.

Vu l'avis de la CLECT ;

De la partie 2021 du précédent pacte devenue caduque ont été ôtées les montants des compensations progressives des attributions de compensation (AC) 2021 et remplacées de manière définitive par le pacte fiscal et financier adopté en juin et réaffirmé dans le conseil de ce même jour.

Il est à noter que la commune de Landudal perçoit exceptionnellement 17 500 euros en 2021 (la moitié de la compensation DSR 2018) qu'elle ne percevra plus par la suite et le montant des AC des années 2022 et suivantes en tiendra compte.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 54 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 52 voix pour), le conseil communautaire décide de fixer les attributions de compensation ainsi qu'il suit :

	AC fonctionnement de base	AC investissement de base	Pacte fiscal et financier (fonctionnement)	AC fonctionnement définitive 2021	AC Investissement définitive 2021
Briec	1 910 423	- 89 451	94 000	2 004 423	- 89 451
Ederm	276 397	- 20 340	88 000	364 397	- 20 340
Ergué Gaberic	2 536 859	- 71 186	- 19 000	2 517 859	- 71 186

Guengat	154 233		-	4 000	150 233	-	-			
Landrevarzec	315 518	-	18 062	38 000	353 518	-	18 062			
Landudal	89 510	-	8 659	32 000	121 510	-	8 659			
Langolen	96 078	-	7 825	12 000	108 078	-	7 825			
Locronan	52 636		-	2 000	50 636		-			
Plogonnec	197 661		-	8 000	189 661		-			
Plomelin	438 941	-	27 800	-	423 941	-	27 800			
Ploneis	108 489	-	4 439	-5 000	103 489	-	4 439			
Pluguffan	601 517	-	4 669	-	588 517	-	4 669			
Quéménéven	-	19 924	-	8 126	57 000	37 076	-	8 126		
Quimper	-	54 161	-	434 885	-	254 000	-	308 161	-	434 885
Total	6 704 177	-	695 442	1 000	6 705 177	-	695 442			